

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 99194

## Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le syndrome fibromyalgique de l'adulte. En juillet 2010, un rapport de la Haute autorité de santé faisait une analyse très fine du syndrome fibromyalgique de l'adulte : réalité du syndrome, émergence du problème, prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse, examen des politiques mises en oeuvre à l'étranger... S'en suivaient un certain nombre de propositions pour une approche plus pragmatique en France. Certaines d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en oeuvre, notamment celles relatives à l'approche non médicamenteuse multi professionnelle. Le Gouvernement témoigne ainsi de sa volonté de se saisir du problème et d'apporter des réponses concrètes à 2 500 000 de nos concitoyens touchés par la fibromyalgie. Il souhaiterait qu'il lui précise quelles sont les autres propositions du rapport qu'il ne manquera pas de mettre en oeuvre et selon quel calendrier.

## Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Sermier

Circonscription: Jura (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 99194

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 890 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)